



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

## CONVOCATION

Avignon, le 08 décembre 2022,

L'Assemblée générale statutaire annuelle de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon se tiendra

**le Dimanche 12 Mars 2023**

**à la salle Seguin de Montfavet**

*(285 cours Cardinal Bertrand de Montfavet 84140 MONTFAVET)*

*possibilité de se garer dans la cour*

- 10h30** Messe à l'église de Montfavet  
*(pensons à mettre le foulard de l'Hospitalité)*
- 12h00** Repas tiré des sacs à la salle Seguin de Montfavet

### **ORDRE DU JOUR**

- |                   |  |
|-------------------|--|
| <b>13h00</b>      | Début du règlement des adhésions et émargement                               |
| <b>14h00</b>      | Mot de bienvenue<br>Rapport financier<br>Rapport moral<br>Questions diverses |
| <b>15h30</b>      | Vote pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration  |
| <b>16h00</b>      | Résultats des élections<br>Suivi d'un goûter offert par l'Hospitalité        |
| <b>Vers 17h00</b> | Fin provisoire de la journée   |

Les personnes ne pouvant pas se rendre à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à la personne de leur choix, selon les conditions suivantes :

- la personne qui reçoit le pouvoir doit être à jour de sa cotisation.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être présente le jour de l'Assemblée générale.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être d'accord pour recevoir un pouvoir.
- la personne qui reçoit le pouvoir ne peut recevoir et utiliser qu'un seul et unique pouvoir.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

### *POUVOIR*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
demeurant \_\_\_\_\_,

\_\_\_\_\_

membre à jour de mon adhésion à l'association Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse  
d'Avignon

donne pouvoir à \_\_\_\_\_

aux fins de me représenter en mes lieu et place, de prendre toutes décisions et participer à tous  
travaux à l'Assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra le Dimanche 12 Mars 2023, à la  
salle Seguin de Montfavet, l'ordre du jour m'ayant été communiqué.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ») :



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

### ADHÉSION

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon, comme toute association loi 1901, est constituée de bénévoles. Cependant, elle a besoin de fonds pour des actions de solidarité et pour couvrir les différents frais inhérents à son fonctionnement (location des locaux, entretien du matériel, téléphone, journal, timbres...)

L'Assemblée générale est l'occasion de se mettre à jour de son adhésion à l'association.

Pour rappel, selon la décision du 23 Septembre 2016, les tarifs sont les suivants :

- ❖ 20 € par personne ou 25 € pour un couple.
- ❖ 15 € pour les étudiants (16 ans révolus et 1 pèlerinage) et chômeurs
- ❖ adhésion famille : 20 € adulte + 5 € / enfant ou 25 € couple + 5 € / enfant
- ❖ 30 € et beaucoup plus (50, 100...) pour les bienfaiteurs
- ❖ pour les sympathisants seulement (qui sont « non Hospitaliers » et donc « non membres de l'association ») : 10 € pour l'abonnement au journal

Les chèques se font à l'ordre de « Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon ».



### **BULLETIN DE RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION**

**(uniquement pour les personnes ne pouvant pas être présentes à l'Assemblée générale)**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Ne peut venir à l'Assemblée générale mais désire régler son adhésion à l'association : \_\_\_\_\_ €

Désire ou  Ne désire pas recevoir la version papier du journal de l'Hospitalité  
(l'envoi en version électronique est compris dans l'abonnement)